

Cinéma Cosmos, Strasbourg La SCIC SAS Le Troisième Souffle recrute un·e directeur·x·e d'exploitation

Le Troisième Souffle, constitué en coopérative de type SCIC SAS le 23.11.2022, gère le cinéma municipal en délégation de service public (DSP) depuis le 09.04.2022. Ce cinéma de deux salles (248 et 56 places), inscrit aux monuments historiques et dont le hall d'entrée, le salon et la grande salle (théâtre à l'italienne avec décors et dorures) sont protégés, a ouvert le 02.06.2023 au terme de 14 mois de travaux, sous le nom « Le Cosmos ».

Le projet porté par Le Troisième Souffle a été conçu par un collectif de 14 cinéphiles et professionnel·les de la culture, autour de valeurs de partage, d'inclusion, de respect des diversités, de dialogue, avec l'intention de faire du cinéma municipal un lieu de vie. La programmation est construite avec un Conseil de programmation bénévole, représentatif des collègues constitutifs de la coopérative. Elle est articulée en cycle thématiques, complétés de rétrospectives et programmations événementielles, en lien avec les festivals et partenaires culturels locaux.

Le cinéma municipal est soumis à une obligation de non concurrence avec l'exploitation commerciale de l'agglomération sur les films en sortie nationale, qu'il ne peut diffuser qu'à la condition exclusive qu'ils ne trouvent pas de diffusion dans les salles commerciales de la ville au moment de leur sortie nationale. Le cinéma municipal doit obtenir le classement Art et Essai du CNC.

Le Bardu, constitué en SCOP, est partie prenante du projet. Il gère et anime un établissement de restauration Licence IV de 39 couverts situé dans le hall du cinéma, plus une terrasse de 40 places. Il contribue à la dynamique du cinéma et au projet du Cosmos à l'écriture duquel il a pris part.

Au terme des 16 premiers mois d'exploitation, Le Troisième Souffle recrute un·e nouveau·elle directeur·x·e d'exploitation. L'enjeu est de poursuivre la mise en œuvre du projet et de consolider le modèle du cinéma, dans un contexte budgétaire contraint.

Le poste de directeur·x·e d'exploitation se définit conformément à la Convention Collective Nationale de l'Exploitation Cinématographique et à la classification énoncée dans l'annexe 1 à l'avenant n° 60.

Le·la directeur·x·e d'exploitation assure le bon fonctionnement du cinéma Cosmos. Il·elle est salarié·e statut cadre.

Le niveau et coefficient appliqués seront déterminés en fonction de l'expérience de la personne recrutée.

Il·elle exerce ses fonctions sous l'autorité du Conseil coopératif, en lien étroit avec la secrétaire générale.

Ses fonctions comprennent notamment :

- l'organisation matérielle et technique des séances et événements organisés dans l'établissement
- la responsabilité de la qualité de l'accueil du public et des partenaires
- l'encadrement du personnel placé sous sa direction
- la responsabilité de l'entretien et de la maintenance du bâtiment et des installations
- la bonne application de la législation et de la réglementation en vigueur

- les opérations de gestion et commerciales
- l'établissement et la transmission des documents administratifs et comptables

Il·elle est garant·e de la qualité de vie au travail.

Il·elle est vigilant·e à la sûreté des lieux.

Il·elle sera notamment **chargé·e des missions** suivantes :

- la gestion des ressources humaines
- la gestion administrative et financière
- le développement de l'activité
- l'animation du Conseil de programmation et le développement d'une programmation complémentaire (rétrospectives, films en sortie nationale non couverts par les exploitants de la ville, programmations événementielles)
- la mise en œuvre de la programmation
- la promotion du cinéma et de sa programmation
- le développement des relations partenariales
- le développement des communautés de bénévoles et coopérateur·x·es
- le suivi de la DSP
- la transmission au Conseil coopératif des informations concernant l'activité, de gestion et financières
- le développement du partenariat avec le Bardu

Il·elle **veillera à** :

- la conformité du projet mis en œuvre à la DSP
- le respect des valeurs portés par la coopérative telles qu'énoncées dans les statuts
- la rentabilité du cinéma

Compétences requises :

- expérience significative dans un poste équivalent
- management et encadrement, animation d'équipe
- rigueur en matière de gestion financière
- travail en collectif et en concertation
- dynamique de développement de projet

Clôture des candidatures : 15.11.2024

Entretiens : du 18 au 22.11.2024

Prise de poste : à partir du 25.11.2024

Envoi des dossiers à presidence@letroisiemesouffle.eu comportant un Curriculum Vitae, une lettre de motivation et tout autre document permettant de mettre en valeur la candidature au regard du projet du cinéma Cosmos.